

**Département
LOIRE-ATLANTIQUE**

**Arrondissement
SAINT NAZAIRE**

**Centre Communal
d'Action Sociale de
TRIGNAC**

**DEL_20240328_06
Extrait du registre
Séance du 28 Mars 2024**



**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC**

L'an deux mille-vingt-trois, le vingt-quatre mars,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment Escale) de Trignac à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur Claude AUFORT et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Laurence FREMINET, Dominique Mahé-Vince, Sylviane RUAUD, Christian AUCLAIR, Solène MERABET, Eric MEIGNEN, Claude AUFORT, Nicolas PALLIER

Etait excusé : Stéphanie BURNEL

Etaient absents : Raphaël MOUNIER, David PELON

| Convocation | 12 mars 2024 |
|-----------------------------------|---------------------|
| Nombre d'Administrateurs : | |
| En exercice | 11 |
| Convoqués | 11 |
| Présents : | 8 |
| Excusés : | 1 |
| Absents | 2 |
| Procurations : | 1 |
| Votants : | 9 |

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Mme Stéphanie BURNEL a donné pouvoir à Mme FREMINET Laurence

Secrétaire de Séance : DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur Claude AUFORT, Président du CCAS, expose :

Lors de sa séance du 22 février 2024, le Conseil d'Administration a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 soumis à votre adoption. Le tableau de présentation ci-joint, expose de manière détaillée les grandes lignes.

Le budget primitif du CCAS pour l'année 2024 s'élève à **110 810,00€** tant en dépenses qu'en recettes, et ce avec incorporation du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice antérieur à hauteur de **52 242.92 €** :

Tableau Synthétique du Budget Primitif 2024 :

| FONCTIONNEMENT | Primitif 2024 |
|---|--------------------|
| Total DEPENSE | 110 810,00€ |
| 011 - Charges à caractère général | 56 410,00€ |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 1 000,00€ |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 53 100,00€ |
| 67 - Charges exceptionnelles | 300,00€ |
| Total RECETTE | 110 810,00€ |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 52 242.92€ |
| 70 - Produits services, du domaine et ventes diverses | 2 707,08€ |
| 74 - Subventions Ville + organismes | 55 860,00€ |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 0,00€ |
| 77 - Produits exceptionnels | 0,00€ |

Monsieur Claude AUFORT explique le détail des chapitres de ce budget par nature et par fonction.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu son rapporteur en son exposé,

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil d'administration du 22/02/2024

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget du CCAS de Trignac pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte le budget primitif 2024.

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

| Voix | |
|------------|---|
| Pour | 9 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 044-264402215-20240328-DEL_20240328_06-BF

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE.

Le Président ou son représentant
Laurence FREMINET
Vice-Présidente du CCAS

